

Mettre en place ou redynamiser son conseil de vie sociale

*Guide de bonnes pratiques
à destination des établissements
de protection de l'enfance*



Introduction

Cet outil n'a pas vocation à proposer un modèle idéal de conseil de vie sociale ni à qualifier ce que seraient dans l'absolu les meilleures pratiques mises en œuvre par les établissements en matière de conseil de vie sociale. Les pratiques illustrées dans ce guide ne s'inscrivent pas toute *stricto sensu* dans le cadre légal énoncé dans la loi du 2 janvier 2002 instituant la création du conseil de vie sociale dans les établissements sociaux et médico-sociaux mais elles permettent au sein des établissements qui les mettent en œuvre de favoriser le recueil et la prise en compte de la parole des personnes accueillies.

Ce guide a vocation à illustrer la diversité des besoins, des partis pris, des formats testés au sein des structures, et à inspirer des pistes de réflexion et d'action aux professionnel.les qui souhaiteraient initier une démarche de création ou de consolidation d'un conseil de vie sociale.

Car il n'existe pas une façon de faire unique qui soit la bonne !

Dans quel cadre et comment ce guide a-t-il été conçu ?

Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits

La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 porte un engagement relatif au renforcement du pouvoir d'agir des enfants protégés et de leurs familles, et au respect de leurs droits.

Cet engagement se décline en un axe portant sur la participation des enfants à l'ensemble des temps et instances d'élaboration et de décision les concernant, et à tous niveaux (parcours individuel, établissement d'accueil, gouvernance départementale et nationale).

En France, ce principe de participation des personnes accompagnées est inscrit en particulier dans la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. A l'échelle des établissements d'accueil, elle crée notamment les conseils de vie sociale (CVS), obligatoires dans tous les établissements sociaux et médico-sociaux. Toutefois, cet outil de participation à la vie des établissements apparaît aujourd'hui encore inégalement mis en œuvre.

Ce guide portant sur de bonnes expériences menées dans les Conseils de vie sociale a ainsi été pensé dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance afin d'inspirer et d'appuyer les établissements qui n'auraient pas encore mis en place ces instances.



Le travail mené a fait l'objet du conseil et de la contribution d'un groupe constitué de personnes ayant connu un parcours en protection de l'enfance et de représentants des Associations Départementales d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) et associations Repairs!.

Un très grand merci à Marianne BAILLIF, Jean-Michel BEAU, Hamza BENSATEM, Florent CLERC, Elodie FAISCA, Hélène FOURNET, Farah JACQUEMART, Mamadu JALO, Mélinda LY, Justine MERCIER, Sébastien PIQUEMAL, Sarah SAIDI, Douchka YABLOKOFF

Une démarche en deux temps, conduite avec des jeunes concernés

La démarche a été conduite par un groupe de travail composé de jeunes résidant dans différentes régions, et ayant été accueillis dans des établissements de protection de l'enfance par le passé. L'Agence nouvelle des solidarités actives (www.solidarites-actives.com) a accompagné les travaux du groupe.

Afin d'identifier des pratiques favorisant la participation collective dans les établissements d'accueil, la démarche a reposé sur :

- Un questionnaire diffusé aux structures d'accueil via les conseils départementaux ainsi que des fédérations et associations de protection de l'enfance
- Des entretiens conduits auprès d'une dizaine d'établissements afin d'échanger de manière plus approfondie sur les conseils de vie sociale et plus largement sur la participation collective au sein des structures avec les cadres, les éducateurs et éducatrices, mais aussi les personnes accueillies (la liste des structures est en annexe du présent guide)

Une synthèse des résultats de l'enquête se trouve en annexe du présent document.

Partie 1 : A chaque établissement son CVS

D'un cadre légal et réglementaire unique à des formes de CVS multiples

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale porte sur le droit des usagers en reconnaissant ces derniers comme des citoyens ayant des droits et des libertés individuelles. La loi vise ainsi à renforcer le respect des droits des usagers des établissements sociaux et médico-sociaux, au plan individuel comme au plan collectif. Cette dimension collective se traduit notamment **par la mise en place d'une instance visant à favoriser la participation des usagers au fonctionnement de l'établissement, le conseil de vie sociale.**

Ce conseil est obligatoire pour les établissements accueillant majoritairement des enfants de plus de 11 ans avec hébergement. Pour les enfants de plus de 11 ans accueillis sur décision judiciaire, le conseil de vie sociale (CVS) peut inviter l'ensemble des mineurs accueillis, sans procéder à des élections ou à la désignation de représentants. En revanche pour les établissements accueillant des enfants sur décision administrative, des élections de représentants doivent être organisées.

Composition du Conseil de vie sociale

- Des représentants des personnes accueillies (ou l'ensemble des mineurs accueillis si mesures judiciaires),
- Des représentants des familles ou des représentants légaux,
- Des représentants du personnel,
- Un représentant de l'organisme gestionnaire

Pour toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, le conseil de vie sociale :

- Donne son avis
- Fait des propositions

Le conseil de vie sociale est également obligatoirement consulté sur l'élaboration ou la modification des documents importants dans la vie de l'établissement, notamment le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement.

Si les textes cadrent la composition des CVS et précisent les sujets qui peuvent être évoqués, ils laissent toutefois en suspens un certain nombre d'interrogations en protection de l'enfance :



La mise en place d'un CVS est-elle inenvisageable en l'absence des familles ?

« Il est nécessaire de réactualiser le règlement du CVS pour prendre en compte l'évolution du profil des parents vers des droits restreints » - le/la responsable d'une MECS – questionnaire ANSA

« Nous n'avons pas pu mettre en place le CVS car nous n'accueillons que des mineurs non accompagnés, nous ne pouvons avoir les représentants légaux » - le/la responsable d'une MECS – questionnaire ANSA

Beaucoup de structures témoignent des difficultés à faire venir les familles au CVS, voire d'une impossibilité (parents ne résidant pas sur le territoire français, incarcérés, n'ayant aucun droit de visite et d'hébergement...)

Bien que leur présence soit prévue par le cadre légal et réglementaire, l'ensemble des structures rencontrées pour élaborer ce guide mettent en place un CVS même en l'absence de représentants des familles. **L'instance est dédiée selon eux en premier lieu aux mineurs accueillis.**



Un cadre aussi formel est-il adapté aux enfants et aux jeunes accueillis ?

« Le CVS est remplacé par un groupe d'expression qui présente les mêmes objectifs mais est plus souple dans son organisation » - le/la responsable d'une MECS – questionnaire ANSA

Les textes fixent un certain cadre, mais la formalité de celui-ci n'est qu'une interprétation. Plusieurs structures rencontrées s'efforcent de faire du CVS un temps convivial, libérant la parole des enfants et des jeunes présents. A l'inverse pour d'autres structures, un cadre formel permet de montrer aux personnes accueillies l'importance donnée à leurs avis et propositions.



Comment les réunions du CVS se préparent-elles ? Comment les ordres du jour sont-ils constitués ?

Le CVS, au-delà d'un temps de réunion, est une dynamique. Le nombre de représentants, l'accompagnement de ceux-ci dans ce rôle, la sélection de sujets à aborder en réunion sont des exemples d'éléments que chaque structure doit définir.

Le CVS revêt une dimension obligatoire. Le cadre légal et réglementaire fixent certains éléments mais beaucoup d'autres restent en suspens. Le format du CVS et la dynamique plus globale autour de l'instance découlent des objectifs que lui donnent les structures, mais aussi de leurs ressources et du contexte d'accueil.

Des interprétations du cadre propres à chaque établissement, donnant lieu à des formats d'instance variés (1/3)

Une instance qui répond à des objectifs différents en fonction des structures

Comme exposé dans le code de l'action sociale et des familles, le CVS doit permettre de mieux associer les personnes accueillies au fonctionnement de l'établissement. De fait, dans l'ensemble des établissements rencontrés dans le cadre de cette démarche, le CVS ou instance apparentée a pour objectif **d'améliorer de manière continue l'accueil et l'accompagnement en s'appuyant sur la parole directe des personnes concernées**.

Toutefois, les finalités d'une réunion du CVS n'est pas la même en fonction des structures. Pour certaines, il s'agit essentiellement de recueillir les besoins et propositions, les décisions étant reportées à un temps ultérieur. Pour d'autres, le CVS est une instance au cours de laquelle des décisions sont prises.

Les personnes pouvant exprimer des besoins et propositions diffèrent également d'une structure à l'autre :

- Dans la majorité des structures rencontrées, cette expression est réservée aux personnes accueillies mais dans quelques structures le CVS permet également de recueillir l'avis et les demandes émanant de l'équipe éducative
- Par ailleurs quelques structures ont également fait le choix de ne pas proposer de système de représentation, faisant de cette instance un temps ouvert à toutes et tous.

Enfin, certains établissements soulignent plus que d'autres la dimension éducative de la participation au CVS et plus globalement de la participation collective.

Ainsi, **les structures interrogées ont toutes mis en place des formes de CVS qui leur sont propres**, répondant aux objectifs poursuivis mais également adaptés aux ressources disponibles et au contexte d'accueil. Toutes les « cases » prévues par le cadre légal et réglementaire ne sont pas toujours cochées, notamment en termes de :

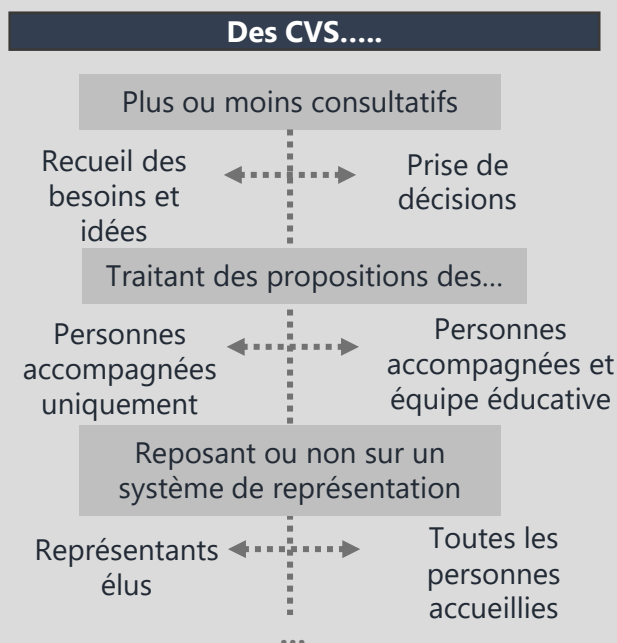
- Personnes siégeant au CVS
- Election et durée des mandats des représentants
- Fréquence des réunions

Une plus value identifiée par rapport à d'autres réunions collectives

Une très large majorité des structures rencontrées mettent en place, en plus des Conseils de vie sociale, des réunions collectives avec les enfants et les jeunes accueillis. Elles mettent en avant **l'importance des temps collectifs au sein des unités de vie comme facteur premier de participation de toutes et tous, d'apprentissage du dialogue entre résidents, mais aussi entre résidents et équipes éducatives**. Quel qu'en soit le format, le Conseil de social devient une instance de participation collective effective dès lors que la participation des enfants et des jeunes est déjà enracinée dans le fonctionnement du quotidien.

Pour ces structures, **une instance telle que le Conseil de vie sociale s'inscrit en complémentarité avec les autres espaces de participation**. Plus « officiel », le CVS est un espace d'échanges directs entre personnes accueillies et direction. Il est en général une instance décisionnaire.

Selon certains éducateurs rencontrés, il s'agit également d'un espace via lequel l'équipe éducative perçoit l'enfant ou le jeune autrement que comme « mineurs à protéger »



Des invités supplémentaires ?

Au sein de **l'établissement départemental de l'Enfance et de la Famille de l'Aisne**, le CVS est une instance au cours de laquelle les propositions des personnes accueillies sont examinées et les décisions en découlant prises immédiatement. Cette rapidité repose sur la préparation de la réunion et la constitution de l'ordre du jour (voir partie dédiée) mais également sur la présence des professionnels chargés des travaux et des finances de l'établissement.

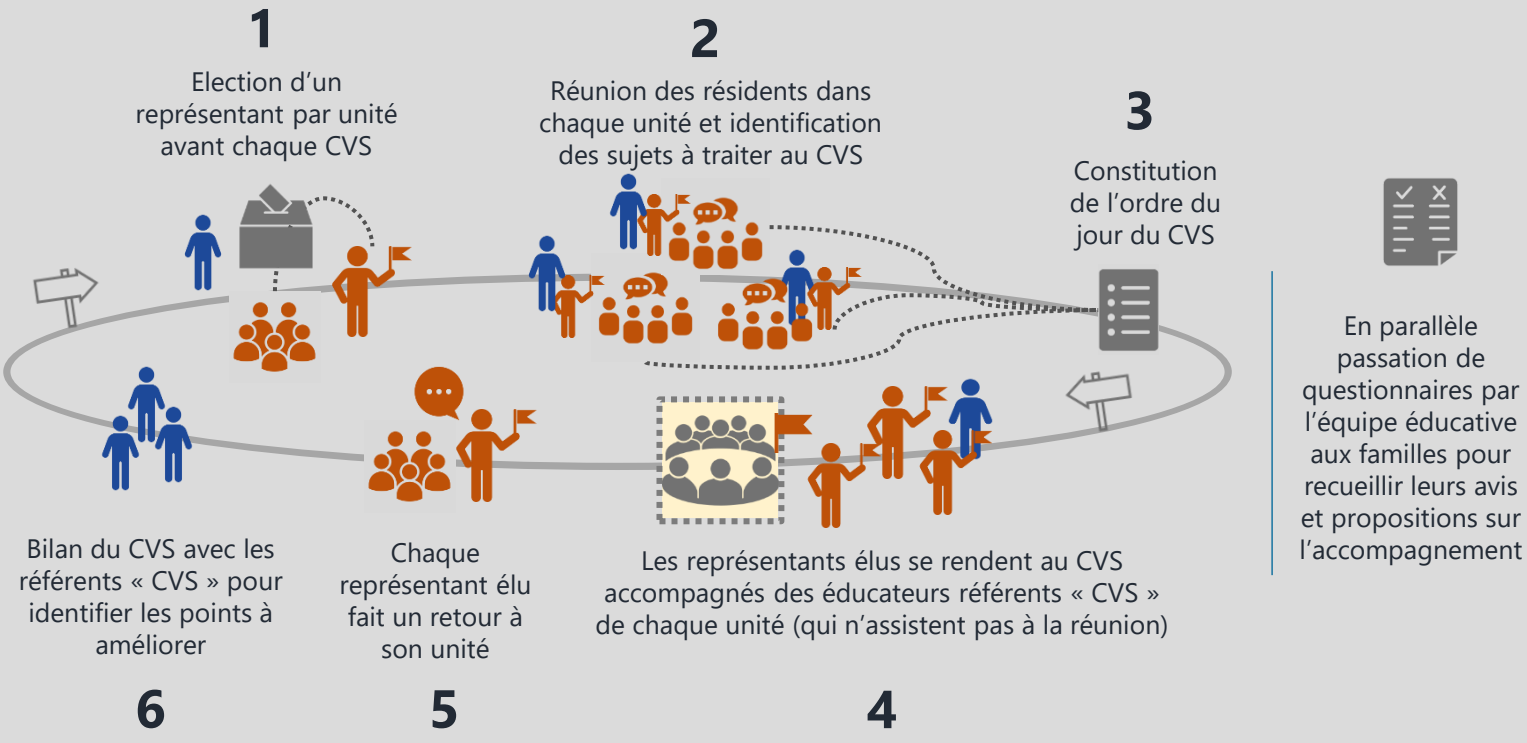
*« On a vu le CVS faire bouger des choses qui sont restées longtemps en suspens » **cadre d'un établissement rencontré***

Des interprétations du cadre propres à chaque établissement, donnant lieu à des formats d'instance variés (2/3)

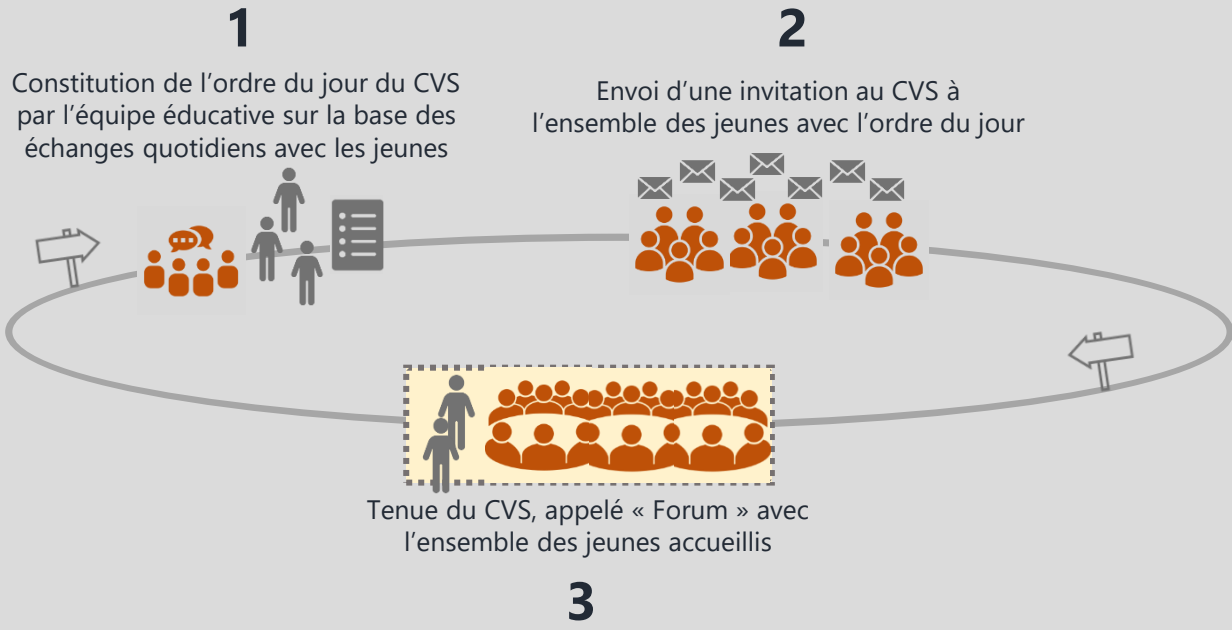
Les choix effectués par les établissements en fonction des objectifs qu'elles assignent au CVS et des ressources ou instances existantes, donnent lieu à des formats de réunion très différents d'une structure à l'autre, et au-delà du format, à des dynamiques de participation collective propres à chacune d'entre elles.

Quelques modèles différents sont schématisés ici. Davantage de détails sur certaines des étapes sont disponibles dans la partie 2 de ce guide.

Etablissement départemental de l'Enfance et de la Famille de l'Aisne – accueil d'urgence



Etablissement de la Sauvegarde de la Marne – accueil de mineurs non accompagnés



Des interprétations du cadre propres à chaque établissement, donnant lieu à des formats d'instance variés (3/3)

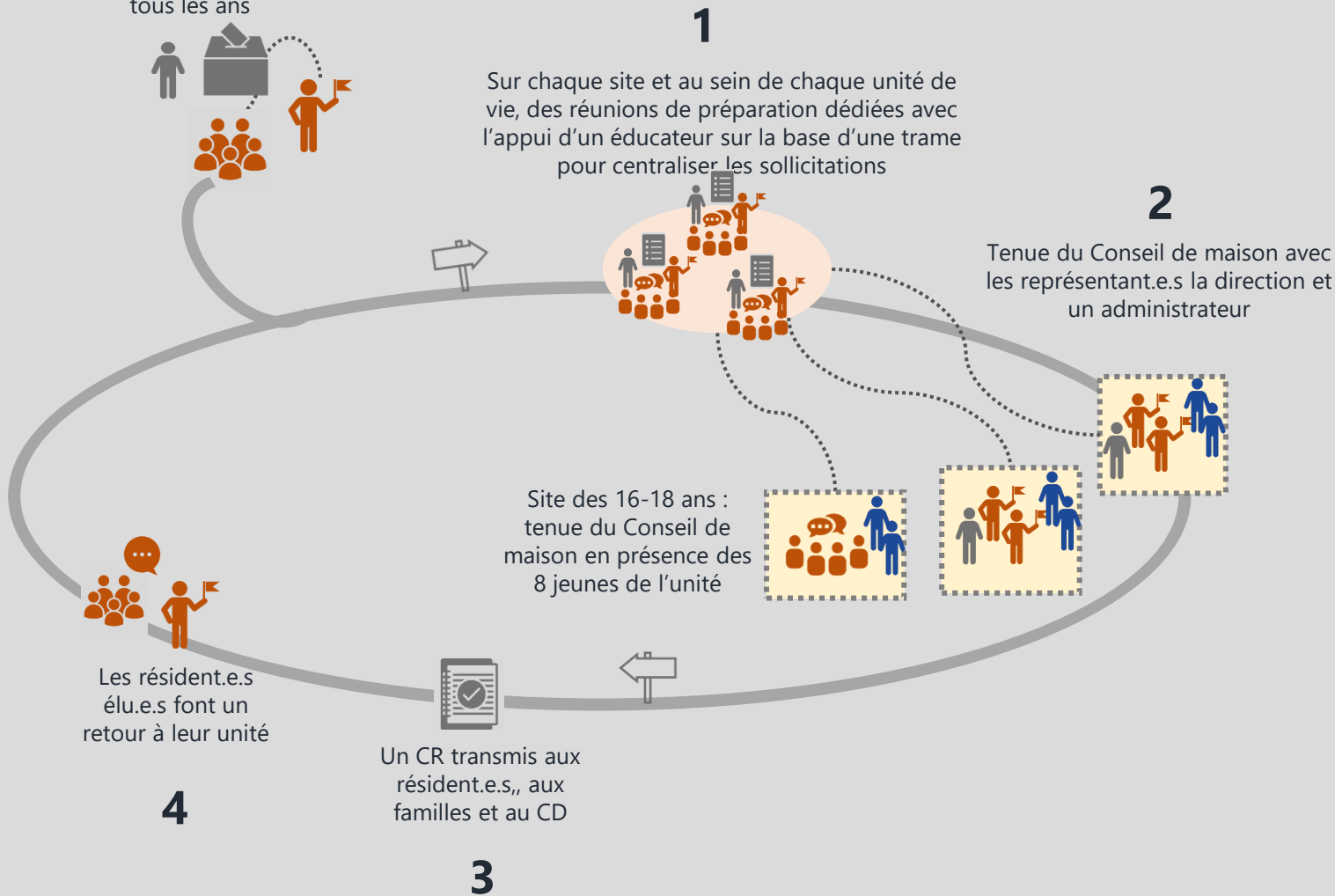
Maison d'enfant de la Reynarde – Un « Conseil de maison » par site

Au sein de cet établissement composé de 3 sites (d'une trentaine de places chacun) répartis sur Marseille et Aix-en-Provence, accueillant des jeunes de 3 à 18 ans sur différents formats (MECS, appartements, semi-autonomie).

Le format du CVS a beaucoup évolué au fil du temps : il n'existait qu'une instance unique pour toutes les maisons regroupées au sein de l'établissement dont le format a vite été jugé trop formel et trop descendant. Il a été finalement retenu d'organiser des « Conseils de maison » à l'échelle de chaque site, sur des formats adaptés en fonction du profil des résident.e.s (âge, niveau d'autonomie, effectifs).

Au préalable

Au sein de chaque unité de vie, élection de binômes garçon/fille de représentants au sein de chaque maison tous les ans



**Partie 2 : A chaque
enjeu plusieurs
possibilités**

*Les étapes de la mise en
place d'un CVS et les
différentes pratiques*

Mettre en place un conseil de vie sociale : les grandes étapes

1

Informar les parties prenantes au préalable du lancement de la démarche

Mettre en place ou réhabiliter un conseil de vie sociale est un cheminement. Avant de (re)lancer des réunions du CVS, la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, à savoir usagers, professionnels et administrateurs, est importante pour coconstruire une instance adaptée à tous. Associer l'ensemble des parties prenantes à cette démarche de construction, c'est déjà enclencher une dynamique de dialogue à l'échelle de l'établissement sur laquelle pourront par la suite s'appuyer les réunions du CVS.

Cette première étape est une occasion pour recueillir le ressenti de chacun vis-à-vis du CVS, de parler des éventuelles craintes relatives à la démarche mais aussi d'identifier des personnes plus enthousiastes et pouvant être ressources.

2

Identifier et partager les objectifs poursuivis à travers la mise en place de l'instance

Comme exposé précédemment, le format de l'instance et la dynamique qui l'entoure dépendent fortement des objectifs qui lui sont assignés. Ainsi, au-delà de la dimension obligatoire du CVS, il peut être important de débiter les réflexions par :

- L'identification collective des plus-values d'une telle instance pour les personnes accompagnées, pour l'équipe, pour le fonctionnement global de la structure...
- Le recensement des points d'appui existants : il est tout à fait possible que la structure dispose déjà d'espaces similaires au CVS, sous différentes formes (réunions collectives, outils de participation écrite...). Il est important ici de replacer le CVS parmi l'ensemble des initiatives déjà existantes et d'en chercher la complémentarité afin qu'elles se nourrissent entre elles et que le CVS n'apparaisse pas redondant ou inutile aux yeux des personnes accueillies et des équipes.

3

Formaliser le circuit de participation des personnes accueillies

Définir un système de représentation des personnes accueillies **p.12**

Identifier les sujets à traiter au Conseil de vie sociale **p.15**

Restituer la décision **p.20**

Animer la réunion du CVS **p.17**

Et sur tout le circuit...

- Accompagner les personnes accueillies dans leur rôle de représentants **p.14**
- La participation des familles **p.21**
- La mobilisation de l'équipe **p.23**

4

Tester et ajuster le fonctionnement formalisé chemin faisant

Lorsque ces éléments sont stabilisés, un premier test peut être réalisé en prévoyant une réunion du CVS. Les étapes, de la préparation à la restitution, peuvent être mises en œuvre et faire ensuite l'objet de retours de l'ensemble des parties-prenantes :

- A-t-il été facile de collecter les avis et propositions des personnes accueillies ? Si non, pourquoi ?
- L'équipe a-t-elle rencontré des difficultés pour l'organisation et la logistique autour de cette réunion ?
- Les représentants élus ont-ils rencontré des difficultés lors de la réunion ?
- La préparation était-elle suffisante ? Les attentes partagées ? L'ordre du jour bien construit ?
- Etc.

Les premières modalités définies ne sont pas figées et peuvent évoluer avec ces évaluations collectives.

Définir un système de représentation des enfants et jeunes accueillis (1/2)

D'après le cadre légal et réglementaire, les besoins et avis des personnes doivent être portés au CVS obligatoirement par des représentants élus lorsque les jeunes et enfants sont accueillis sur décision administrative. Pour les établissements accueillant des mineurs sur mesure judiciaire, le CVS peut accueillir tous les enfants et jeunes, sans représentant élu. Ainsi, différents modèles sont observables et tous ont à cœur de **favoriser au mieux la représentation de tous les enfants et jeunes accueillis**.

Déterminer le « juste » nombre de représentants

Pour les structures mettant en place un système de représentation des personnes accueillies, la question du nombre de représentants se pose. Dans les établissements rencontrés, ce nombre est établi en fonction de plusieurs principes :

- **Des représentants par unité de vie quotidienne ou service** - D'après le cadre légal, le CVS comprend au moins deux représentants des personnes accueillies. Dans l'ensemble des établissements rencontrés davantage d'enfants et de jeunes siègent au CVS. Pour les grandes structures notamment, de jeunes représentants sont élus dans chaque unité d'accueil (géographique et/ou par tranches d'âge) ou service.
- **Assurer la représentation des plus jeunes** - Les CVS sont obligatoires dans les structures accueillant des enfants de plus de 11 ans. Toutefois, dans les établissements rencontrés, la représentation des enfants plus jeunes est aussi assurée. Au sein de la MECS Félix Guilloux en Loire-Atlantique par exemple, l'une des représentantes au CVS est âgée de 6 ans.
- **Adapter le nombre de représentants à la vie de la structure et au public accueilli** : dans certains établissements (notamment ceux des capacités d'accueil plus réduites), le « découpage » par unité ou service n'est pas pertinent. Il convient alors de déterminer le nombre de représentants permettant de rendre compte de la diversité des situations et opinions (voir encart ci-contre)

Désigner les représentants



Dans la majorité des structures rencontrées, **des élections sont organisées pour élire les représentants** (par unité, par service, par « communauté »...). L'importance de ce temps comme apprentissage des droits et devoirs des citoyens est souligné par de nombreux établissements qui organisent dans cette optique des élections à bulletin secret avec une urne.

Adapter la durée du mandat à la vie de l'établissement

Les représentants sont censés être élus pour une durée d'un an au moins. Mais la durée d'accueil des enfants au sein des structures est parfois inférieure à la durée théorique du mandat.

- Dans plusieurs établissements, c'est un « binôme » qui est élu (un délégué et un suppléant) afin qu'un relai soit assuré en cas de départ ou d'empêchement d'un enfant élu
- La plupart des structures réorganisent des élections en cas de départ de l'enfant élu mais certains établissements préfèrent anticiper ces départs, notamment dans l'accueil d'urgence (voir encart ci-contre)



Représenter des groupes

L'Escale Saint-Elme (Apprentis d'Auteuil) est une structure d'accueil pour des mineurs non accompagnés. Plusieurs cultures cohabitent dans l'établissement, avec parfois des enjeux concernant les règles de « vivre ensemble ». Afin d'assurer la représentation de toutes les cultures et de trouver des solutions aux difficultés quotidiennes convenant à tous, **la structure a fait le choix de faire élire par les jeunes des représentants « communautaires »** (par zone géographique d'origine) pour siéger au CVS.



Sans lire et sans écrire

Certains enfants ne sont pas en capacité d'écrire ou de lire sur un bulletin le prénom de la personne pour laquelle ils souhaitent voter. **Plusieurs solutions alternatives peuvent être proposées :**

- Un vote à main levée
- Un nom donné oralement et secrètement à l'éducateur ou l'éducatrice en charge de l'élection
- Des bulletins avec les photos des enfants candidats



Des nouveaux représentants à chaque CVS

L'établissement départemental de l'Enfance et de la Famille de l'Aisne accueille des enfants en urgence, pour quelques semaines ou mois. L'élection de représentants des enfants pour un an à minima est rendue impossible par la mission même de l'établissement. L'EDEF fait donc le choix d'organiser de nouvelles élections avant chaque CVS. Ce système suppose toutefois un fort accompagnement des représentants élus, les enfants et les jeunes n'endossant ce rôle qu'à une seule occasion.

Définir un système de représentation des enfants et jeunes accueillis (2/2)

Donner aux enfants et aux jeunes l'envie d'être représentants

Organiser des élections ou trouver des représentants suppose que des enfants se portent candidats ou volontaires. Donner l'envie aux enfants et aux jeunes d'être représentants au CVS repose sur plusieurs éléments :

Bien communiquer sur le CVS et les élections

Afin que des enfants et des jeunes candidatent ou se portent volontaires pour siéger au CVS, il est nécessaire de leur présenter l'instance, ses objectifs et les personnes qui doivent y participer. Cette communication doit être régulière.

Certaines structures s'appuient sur des supports de communication écrits et adaptés aux plus jeunes pour parler de l'instance ainsi que des élections

 Outils# 1 et 2

Convaincre de l'utilité de l'instance et du rôle de représentant

Il s'agit ici d'insister auprès des enfants et jeunes sur la portée du CVS. Si des réunions ont déjà eu lieu, les décisions concrètes, achats ou travaux qui en découlent peuvent être présentés aux personnes accueillies afin de leur montrer que leur participation n'est pas vaine. De fait, la plupart des jeunes interrogés pour la rédaction de ce guide témoignent d'un intérêt fort pour leur mission et d'un sentiment de fierté et de responsabilité vis-à-vis du collectif des personnes accueillies.

« J'ai eu envie d'être délégué pour représenter le groupe, montrer l'exemple. Tous les jeunes ne sont pas forcément à l'aise pour dire leurs besoins »

Enzo, 12 ans, délégué

« C'est génial de pouvoir représenter le groupe, prendre l'avis des gens, pour avoir une maison meilleure. C'est quand même une responsabilité : on n'est pas chef de service, mais on représente le groupe »

Hicham, 12 ans, délégué

Croire en la capacité de toutes et tous à assumer ce rôle

Très rares sont les structures rencontrées à avoir établi des prérequis à la candidature des enfants et des jeunes. Le rôle de représentants est ouvert à tout enfant volontaire et désigné par les autres personnes accueillies. Le rôle de représentant implique de pouvoir échanger avec les autres personnes accueillies et de s'exprimer en leur nom durant le CVS. Cette expression peut être difficile pour certains enfants (manque de confiance en soi, faible maîtrise de la langue française...) mais le rôle de représentant permet aux équipes éducatives de travailler à la levée de ces freins avec la personne concernée.



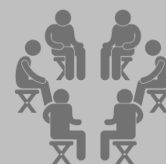
Un mandat support à l'accompagnement éducatif

A l'Escale Saint-Elme (Apprentis d'Auteuil), le mandat de représentant est l'occasion pour les jeunes élus de renforcer leur maîtrise de la langue française. Outre l'expression orale, l'un des jeunes élus est en charge de prendre les notes et de rédiger le compte-rendu des réunions du CVS.

Faire le choix de la participation directe de tous les enfants au CVS ?

Certains établissements mettent en place des CVS avec l'ensemble des enfants et jeunes accueillis, sans représentants élus.

- **Dans l'une de ses structures, la Sauvegarde de la Marne met en place des Forums avec tous les jeunes accueillis.** Ce format est né d'une volonté de laisser à chaque jeune la possibilité de s'exprimer directement sur les sujets qui les concernent et de créer un esprit collectif entre jeunes accueillis sous différentes modalités. 50 à 70 jeunes participent au Forum. Des points à aborder sont établis en amont mais la parole circule librement entre les jeunes. Plusieurs membres de l'équipe éducative sont mobilisés sur l'animation de ce temps.
- **À la Maison d'enfants de La Reynarde dans les Bouches du Rhône, le CVS a laissé sa place à des Conseils de Maison.** Le format du CVS était en effet jugé long et descendant, et ne favorisait pas l'expression des enfants et la qualité d'écoute. Un Conseil de Maison se tient désormais sur chaque site de la structure et ce sont les adultes (direction et administration) qui vont à la rencontre des enfants et des jeunes. Sur certains sites, ce sont l'intégralité des enfants accueillis qui participent au Conseil. C'est le cas par exemple du site accueillant des jeunes présentant des troubles psychiques.



Accompagner les enfants et les jeunes dans leur rôle de représentants

Une fois les élections des représentant.e.s au CVS passées, il est essentiel de s'assurer que ces derniers :

- Ont bien compris en quoi consistait leur rôle de représentants des autres résidents
- Disposent des appuis et outils nécessaires pour mener à bien ce mandat

L'équipe éducative, appuyée par la direction, a un rôle à jouer dans le soutien et d'accompagnement des résidents élus, de manière plus ou moins formalisée. De manière plus générale, ce sont les éducateurs qui animent les temps collectifs des unités de vie qui rythment le quotidien des résidents.

Un accompagnement des résidents élus pouvant être assuré par des professionnels identifiés sur la question ou de manière plus « diffuse »

Dans certaines structures, des référents participation au sein de chaque unité de vie sont en charge de porter les questions de participation, avec l'appui du reste de l'équipe éducative. Dans certaines structures, notamment celles accueillant un grand nombre de résidents, des référents « CVS » sont identifiés parmi les éducateurs et sont en charge de s'assurer de la préparation des réunions CVS avec les jeunes.

Pour les autres structures interrogées, il n'y a pas de référent dédié à la question du CVS identifié au sein des unités. Les résidents s'adressent généralement à leur référent éducatif. Dans les faits, les résidents iront s'adresser plus naturellement aux éducateurs avec lesquels la relation de confiance existe.

Un accompagnement à penser de la préparation à la restitution des réunions du CVS

- ✓ — Plus le cadre de l'instance est formalisé (ordre du jour stabilisé et transmis en amont des réunions, interventions préparées des résidents lors des réunions), plus l'accompagnement par les éducateurs est structuré, afin de sécuriser les résidents lors de leur participation à la réunion du CVS.

L'accompagnement des représentant.e.s élu.e.s est important à différentes étapes :

- ✓ **L'appui des représentants élus à la préparation des réunions CVS**
 - ✓ Dans la récolte des besoins des autres résidents; mettre le représentant en situation d'animation d'un temps de préparation (donner la parole à tous les jeunes de l'unité)
 - ✓ Dans l'aide à la formalisation (noter les idées; préparer des interventions lors des réunions CVS)
- ✓ **L'appui à la participation à la réunion du CVS**
 - ✓ En accompagnant physiquement les représentant.e.s aux réunions si besoin
 - ✓ Quand cela est nécessaire, en complétant les propos des représentant.e.s lors de leurs prises de parole
- ✓ **L'appui à la restitution des échanges tenus en réunion CVS auprès des résidents**
 - ✓ Dans certains cas, en aidant à la rédaction des comptes-rendus des réunions de CVS par les résident.e.s
 - ✓ En complétant si besoin les propos des résident.e.s lors d'une restitution orale aux autres jeunes.

En fonction de l'âge et du niveau d'autonomie des personnes accueillies, les besoins d'accompagnement par l'équipe éducative peuvent être variables.

- L'accompagnement des représentant.e.s les plus jeunes implique de la part des éducateur.trices une présence plus soutenue, de la préparation à l'appui à la prise de parole lors des réunions du CVS
- Pour les résident.e.s plus âgé.es ou plus autonomes, la présence et l'appui des éducateur.trices n'est pas toujours nécessaire, voire perçue comme superflue par l'équipe et les résident.e.s : le partage et la centralisation des besoins entre résident.e.s participent de leur prise d'autonomie



Préparer les interventions des représentants les plus jeunes avec des outils adaptés

Au sein de la MECS Félix Guilloux, des représentants de l'unité des 4-6 ans siègent au CVS.

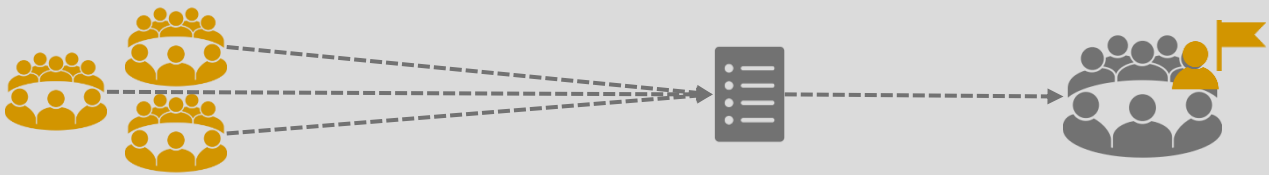
Le référent CVS au sein de l'unité mobilise des images lors des temps de préparation avec les jeunes enfants représentants, qui seront utilisées lors de la réunion CVS afin que les jeunes enfants puissent présenter de manière autonome les points abordés avec le reste de leur unité. « Pour telle image, ils savent qu'ils doivent parler de tel sujet ».

Identifier les sujets à traiter au CVS (1/2)

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service. **Afin que l'instance fasse sens pour les enfants et les jeunes, il est primordial d'identifier et d'y traiter des sujets jugés importants par les personnes accueillies.**

- Dans les structures rencontrées ayant fait le choix de faire participer l'ensemble des enfants et jeunes au CVS, tous les sujets peuvent être abordés librement dès lors qu'ils concernent le collectif et non une situation individuelle.
- Dans les structures ayant des représentants élus des enfants et des jeunes, différents systèmes sont mis en place pour s'assurer que les sujets traités et décisions prises reposent sur les préoccupations réelles d'un collectif de personnes accueillies, et pas uniquement sur celles des représentants.

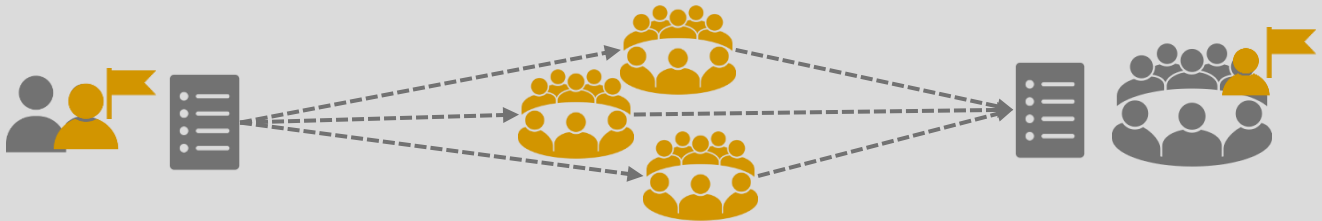
Exemple 1 : une identification des sujets à aborder en CVS lors de temps collectifs dédiés



Lors de réunions d'unités avec l'ensemble des personnes accueillies, recensement des demandes

Sur la base de ces demandes, choix de sujets à traiter en CVS et constitution de l'ordre du jour du prochain CVS

Exemple 2 : recueil de la parole des résident.e.s sur la base de thématiques préalablement identifiées



Pré-identification de sujets à traiter au CVS dans le cadre d'un dialogue entre Direction et représentants des enfants et des jeunes

Recueil de l'avis et propositions des enfants et des jeunes sur les sujets pré-identifiés lors de réunions d'unités et ajouts éventuels d'autres sujets

Exemple 3 : une mise en commun par les résident.e.s élu.e.s des sujets remontés par leurs pairs



Recensement des besoins et idées des personnes accueillies par les représentants lors de temps informels

Réunions préparatoires du CVS entre représentants des personnes accueillies pour identifier les thématiques à traiter au CVS



Structurer la préparation des réunions du CVS autour d'un thème

A la **Maison Jean Bru** dans le Lot-et-Garonne, la préparation des CVS fait l'objet d'un travail de co-construction progressif. Plusieurs réunions entre les résidentes élues, avec l'appui d'une professionnelle, permettent de faire émerger des thèmes communs à aborder, tant sur les problématiques du cadre de vie au quotidien rencontrées par les jeunes filles, que sur la relation éducative avec l'équipe. Suite à ce travail, l'ordre du jour de la réunion est constitué autour d'un thème principal.

Identifier les sujets à traiter au CVS (2/2)

Garantir l'existence d'espaces de participation autres que les CVS

Dans les structures ayant fait ce choix, la **mobilisation de représentants élus implique l'existence de temps permettant de recueillir les besoins et propositions de l'ensemble des enfants et des jeunes accueilli.e.s.** Dans l'ensemble de ces structures, des réunions par « unité » ou « maison » sont mises en place régulièrement avec tous.tes les résident.e.s. Ces réunions sont des espaces où chaque enfant est invité à exprimer des interrogations, des désaccords ou encore des propositions.

Dans plusieurs structures, ces espaces d'expression orale cohabitent avec des outils d'expression écrite (tableau d'expression, boîte à idées...). Ces outils sont peu mobilisés mais servent occasionnellement lorsqu'un enfant n'est pas à l'aise pour s'exprimer oralement.

Clarifier les sujets traités au CVS


Parmi l'ensemble des besoins et propositions recueillis, il convient de **clarifier au sein de l'équipe éducative et avec les enfants les sujets qui relèvent du CVS.**

Plusieurs critères permettant de définir ce qui relève ou non du CVS dans les structures rencontrées :

- Moyens nécessaires pour le projet,
- Sujet dépassant l'unité,
- Questions concernant la sécurité des enfants
- ...

 Recenser les besoins et propositions à distance

Dans plusieurs structures, des groupes « Whatsapp » ont été mis en place pour les enfants accueillis en familles d'accueil ou les jeunes en appartements. Ces groupes sur les réseaux sociaux facilitent la communication et la remontée des besoins et idées au représentant élu.

 S'appuyer sur une trame pour préparer les réunions CVS

Au sein des maisons de **la Maison d'enfants la Reynarde**, chaque réunion de CVS fait l'objet d'un temps de préparation sur la base d'une **trame générique** rappelant le rôle du CVS, les engagements des résident.e.s élu.e.s et une trame reprenant les principaux items à aborder

 Outil#3

 Partager les sujets traités

A **l'Institut Départemental pour la protection de l'Enfance et l'accompagnement des Familles de la Vienne**, un tableau a été conçu pour donner à voir **l'ensemble des thématiques traitées** et éviter des demandes récurrentes sur un sujet en cours de traitement.

Parmi les sujets remontés par les résident.e.s dans le cadre des réunions CVS...

Le cadre de vie dans les unités de vie...

- L'entretien, travaux nécessaires, achat de nouveau mobilier
- La restauration
- La présence d'animaux de compagnie au sein des unités
- Etc.

Les loisirs et les vacances...

- Le choix du lieu et du programme des colonies de vacances
- Le renouvellement et l'acquisition de matériel pour les loisirs
- Etc.

Les règles de vie au sein des établissements...

- l'usage des outils multimédia
- Les horaires de sortie, de repas
- Etc.

...Mais aussi la relation éducative entre l'équipe et les résident.e.s

- L'accompagnement et la présence éducative
- L'intimité des résident.e.s
- La relation entre éducateur.trices et résident.e.s

« Lors de notre dernière réunion portant sur le thème « fonctionnement des différents dispositifs de l'établissement », nous avons réalisé à quel point les problématiques remontées par les jeunes filles accueillies devaient nous amener à nous questionner en continu sur nos pratiques éducatives. L'écart qui existe souvent dans les faits entre ce qu'on dit vouloir faire et ce qu'on fait réellement... C'était presque une évaluation externe! » **Directeur de MECS**

Animer la réunion du CVS (1/3)

Les réunions du CVS peuvent prendre différentes formes, tant dans leur organisation et leur format que dans leur déroulé. **Le cadre et l'animation de la réunion doivent permettre une expression libre des participants.**

Réfléchir le cadre et l'organisation des réunions du CVS : quel format proposé, pour quels objectifs ?

L'organisation des réunions du CVS

La fréquence – fixer des dates à l'avance : Pour la plupart des structures interrogées, les réunions du CVS se tiennent entre 2 et 3 fois par an. Les dates sont fixées suffisamment à l'avance pour mobiliser les participants et étaler le temps nécessaire de préparation.

Le choix du lieu : en fonction de l'organisation et de la taille de l'établissement, les réunions peuvent se tenir :

- Au siège de l'établissement, quand il est nécessaire de réunir des représentants ne résidant pas sur les mêmes lieux. D'autres structures font aussi le choix de se réunir hors les murs des unités de vie pour « officialiser » le CVS et la participation des personnes.
- Au sein de la structure, quand les représentants des différentes unités cohabitent dans les mêmes locaux

La durée des réunions varie en fonction de l'ordre du jour et du nombre de participants. Toutefois, la participation de jeunes enfants implique d'envisager des formats relativement courts.

Place à la convivialité ! Il est important que chacun.e se sente à l'aise et bien accueilli.e : prévoir une collation, ou un temps convivial plus informel avant ou après la réunion participe généralement à la mobilisation et à l'aisance des participant.e.s, notamment des résident.e.s.

Les participants aux réunions du CVS

Des représentant.e.s des résident.e.s et la direction de l'établissement sont systématiquement représentés dans ces réunions, quel qu'en soit le format. En fonction des structures et du niveau de formalisme souhaité, les autres participants à cette réunion peuvent également être :

- Un.e président.e du CVS
- Un ou plusieurs représentants du personnel
- Un.e secrétaire de séance
- Un ou plusieurs membres de l'équipe éducative
- Un ou plusieurs administrateurs de l'association le cas échéant
- Des représentants des syndicats
- Des invités extérieurs à la structure (membre de la société civile; experts mobilisés sur un sujet)
- Etc.

Certaines réunions de CVS peuvent réunir jusqu'à 35 participants. Toutefois, faciliter la prise de paroles des enfants présents peut passer par une restriction du nombre d'adultes autour de la table.

Comme exposé en introduction, il convient d'identifier les personnes qu'il est surtout nécessaire de trouver autour de la table à l'aune des objectifs assignés aux réunions du CVS. Ainsi, pour l'EDEF de l'Aisne qui fait du CVS une réelle instance de décisions, il est impératif de compter parmi les participants les interlocuteurs en charge des travaux et des finances de la structure.



On teste et on ajuste !

Parmi les structures interrogées, certaines témoignent des **besoins d'adaptation nécessaires au fil du temps sur le cadre de l'instance** : trop d'adultes par rapport au nombre de résident.e.s présent.e.s, un format et un choix de lieu parfois très impressionnant et descendant, des réunions trop longues... Il est nécessaire de tester et ajustement chemin faisant, en prenant en compte les retours des participants pour trouver la bonne formule.

Au sein de l'EDEF de l'Aisne, un bilan est réalisé après chaque CVS avec les professionnels référents « CVS » pour identifier les points à améliorer.



Mobiliser des membres de la société civile

A la Maison Jean Bru, participent aux réunions du CVS des gens du quartier. C'est la pharmacienne qui participe actuellement, et qui a par ailleurs été sollicitée à plusieurs reprises par l'établissement pour intervenir sur certains sujets (addictions, contraception...).

L'objectif de la démarche : **permettre aux résidentes de se décentrer de la situation de placement** et d'élargir leur participation à une démarche plus large d'autonomie, de renforcement de la confiance en soi et en l'institution.

Animer la réunion du CVS (2/3)

Le déroulé de la réunion

Un ordre du jour parfois construit en plusieurs temps : certains établissements structurent le déroulé de la réunion en différents temps bien identifiés :

Les réunions du CVS de l'EDEF de l'Aisne (11 unités)

Lieu de la réunion : au siège de l'EDEF

Participants : direction, administration, représentants des résidents, représentants du personnel, représentant du secteur Famille, secrétaire du CVS, personnels en charge des travaux et des finances.

Déroulé

- ① **Un temps de présentation** pour mettre à l'aise tout le monde notamment via un diaporama permettant à chaque enfant et jeune de présenter son cadre de vie
- ② **Un volet information** : sur les nouveaux services par exemple
- ③ **Les retours sur les décisions prises** suite aux précédentes réunions
- ④ **Expression des représentant.e.s** : formulation des demandes et propositions par les résident.e.s
- ⑤ **Tour de table**
- ⑥ **Réponses immédiates à certaines questions** grâce à la constitution en amont de l'ODJ et la présence des services techniques à la réunion

Les réunions du CVI à l'IDEF 86

Lieu : au siège de l'IDEF

Participants : direction, représentants des résidents, professionnels (auxiliaire de puér. accompagnant les plus jeunes, un chef de service des unités, délégués du personnel)

Déroulé

- ① **La validation du PV de la précédente réunion**
- ② **Intervention de la direction** : Information apportée par la direction sur une thématique choisie
- ③ **Intervention des résidents et de l'équipe** : formulation de demandes auprès de la direction

Pour d'autres, le bon déroulé de la réunion tient au niveau de proximité créé entre les adultes présents à la réunion et les résident.e.s

Les Conseil de Maison à la MECS La Reynarde avec l'unité des plus grands

Lieu : au sein des lieux de vie des jeunes, où le directeur et le Président (un administrateur de la structure) vont à la rencontre des jeunes

Participants : les résidents de l'unité, le directeur, l'administrateur président du Conseil de maison (Iles éducateurs ne sont pas nécessairement présents)

Déroulé :

- Une formulation des besoins et des sollicitations des résident.e.s
- Un échange avec la direction et le Président du CVS

En fonction du nombre et de la fonction des participant.e.s, du lieu et de la durée de la réunion, le format choisi revêt un caractère plus ou moins formel, mais avec une portée également plus ou moins symbolique pour les jeunes dans leur mission de représentation de leurs pairs.

Le choix de cadre peu formel

- Un ajustement du déroulé et du format aux profils et aux besoins des résident.e.s accueillis en fonction de leur âge, leur situation, etc.
- Une forte adaptation de la composition de l'instance reposant ou non sur un système de représentation des usagers, avec la mobilisation d'interlocuteurs externes à la structure.

Le choix du cadre formel

- Un formalisme dans le choix du lieu et du déroulé qui donne une valeur symbolique forte à la participation des résident.e.s
- Une préparation au préalable et une restitution qui impliquent une responsabilisation forte des résident.e.s dans leur rôle de représentant de leurs pairs.

Animer la réunion du CVS (3/3)

Faciliter la prise de paroles des résident.e.s lors des réunions CVS

L'expression de la parole des résident.e.s constitue le principal objectif des réunions du CVS. Les représentant.e.s sont invité.e.s à faire remonter les sollicitations des autres enfants et jeunes auprès des autres participants au CVS et de la Direction, qui peuvent être de différents niveaux :

Des constats : les résident.e.s font part de problématiques rencontrées dans le cadre de leur accueil

Des questions et des demandes

Des propositions : les résident.e.s formulent des idées et propositions ayant vocation à améliorer l'existant

Les résident.e.s peuvent intervenir de manière préparée :

- Avec l'appui d'une trame permettant de restituer le contenu des échanges avec les autres résident.e.s
- Pour les plus jeunes, en se référant à une banque d'images et de pictogrammes utilisée lors du temps de préparation



Mettre à l'aise les jeunes représentants

Certains établissements proposent des temps d'introduction du CVS dont l'objectif est **de mettre à l'aise les enfants présents et de faciliter leur prise de parole sur la suite de la réunion**. Sont proposés des tours de tables où chacun.e présente son unité ou encore des temps d'activités animés par des intervenants extérieurs.

Pour accompagner les jeunes représentants, **des éducateurs interviennent en appui** (complément, reformulation...) dans certains structures. Toutefois, certains établissements ont remarqué que **l'opportunité de s'exprimer en l'absence de leur référent.e permet aux enfants de prendre pleinement leur place**. Ce constat amène certaines équipes à réfléchir à la bonne façon de ne pas systématiser la présence des éducateur.trices accompagnant les enfants lors des réunions.

Déterminer la place et le rôle des autres participant.e.s aux réunions du CVS

Les membres de l'équipe éducative : appui aux résident.e.s ou participants à part entière ?

En fonction du format retenu et de l'ordre du jour de la réunion, la mobilisation des membres de l'équipe éducative participant aux réunions des CVS peut être de différentes natures :

- Une posture d'observation et d'appui à la prise de parole et à la reformulation des sollicitations des résident.e.s élu.e.s.
- Une participation active au même titre que les résident.e.s pour faire remonter la parole des éducateur.trices et émettre des propositions.

« Le CVS est un outil majeur pour mettre en valeur le jeune, mais aussi les éducateurs qui sont également amenés à intervenir devant la direction et le Conseil d'Administration, pour faire remonter leurs besoins et leurs demandes. De plus, cela permet aussi au jeune de constater que sa parole et celle de l'éducateur se valent. »

Référente familiale, Association Monjoie

La présidence du CVS : une fonction clé dans l'animation des réunions

Le.la président.e du CVS est le garant du bon déroulé de la réunion : il introduit et conclue la réunion, rappelle les points de l'ordre du jour, rappelle la principaux points abordés lors de la séance précédente, distribue la parole,

Cette fonction est souvent assurée par la direction. Toutefois, le choix peut être fait de proposer cette fonction à une personne accueillie ou à des personnes tierces. Cette démarche a vocation à « ouvrir vers l'extérieur », mais également à neutraliser voire pacifier les échanges entre les résident.e.s et les représentants de l'équipe et de la direction.



Faire présider le CVS par un enfant ou un jeune

La Maison Jean Bru : la Présidente du CVS est une ancienne jeune fille accueillie, également impliquée dans une démarche de pair-aidance auprès de résidentes accueillies au sein de la structure.

IDEF 86 : Un binôme de présidence directeur adjoint/jeune, garant de l'ordre du jour et de la distribution de la parole.

Félix Guilloux : La Présidente du CVS est une ancienne jeune accueillie. Elle établit avec la directrice de l'établissement l'ordre du jour de la réunion et est associée à toutes les décisions en lien avec le CVS. Elle se présente sur l'ensemble des groupes pour être bien identifiée par tous les enfants accueillies.

Restituer les décisions

La prise de décision à l'issue des réunions du CVS

Un certain nombre de décisions, de différentes natures sont prises à l'issue des réunions du CVS. A titre d'exemples :

Entretien et rénovation des locaux (travaux, aménagement des espaces extérieurs...)	Amélioration du cadre de vie dans les unités de vie (animaux de compagnie, restauration, décoration, etc...)
Loisirs et vacances (changement de lieu de colonie; achat de jeux d'extérieur, etc.)	Vie quotidienne des résident.e.s (horaires d'entrée et sortie, usage des outils multimédia, ...)

Les réunions du CVS ne revêtent pas systématiquement un caractère décisionnel, selon la nature des sollicitations et des besoins. Elles sont le lieu des échanges, et les décisions sont la plupart du temps prises a posteriori. Les décisions émergeant des échanges en réunion de CVS sont de natures très diverses en fonction des établissements, mais également des sujets à l'ordre du jour. Elles impliquent la prise en compte de plusieurs paramètres, notamment :

- Les parties prenantes à mobiliser pour arbitrer la décision
- L'implication ou non d'un investissement financier pour la structure
- L'échéance de réalisation éventuelle

Ces différents paramètres vont influencer sur les modalités d'arbitrage nécessaires et la temporalité de prise de décision. C'est sur ce point que les jeunes accueillis dans les structures font remonter un besoin d'information et de transparence.

« Nous sommes transparents sur la contrainte budgétaire avec les jeunes : par exemple, nous leur laissons choisir les jeux extérieurs, dans le cadre d'un budget donné. Cela leur permet d'avoir conscience de ce qui est faisable ou non et de les impliquer. » **Administrateur président d'un Conseil de maison**

L'importance de la restitution des échanges des réunions du CVS et de l'information sur les décisions

La restitution des échanges tenus lors de la réunion peut prendre différentes formes :

- **Des comptes-rendus écrits** transmis aux jeunes et aux familles; affichés dans l'établissement.
- **Des mails** envoyés aux résidents, aux familles et aux administrateurs
- **Des retours à l'oral** pour compléter les comptes-rendus écrits, notamment lors de la réunion d'unité

Un soin particulier doit être apporté à ce compte-rendu/restitution : les informations qui y figurent doivent être le plus accessibles possible pour toutes et tous.



La restitution des échanges par et pour les jeunes

Dans certaines structures, **le compte-rendu de la réunion est rédigé par les jeunes eux-mêmes** à l'ordinateur

Les représentant.e.s élu.e.s se chargent de **restituer aux autres jeunes à l'oral les échanges, avec l'appui de l'éducateur**

Afin que les jeunes ne parlant pas français ou que les enfants les plus jeunes se saisissent du compte-rendu, **le document est en grande partie constitué d'images et de photos** dans certains établissements

L'information sur les décisions suite aux réunions du CVS peut intervenir dans un second temps. Elle est considérée par les jeunes interrogé.e.s comme leur principal facteur de mobilisation dans la durée car elle engage à leurs yeux la crédibilité de l'équipe et de la direction dans le fait de prendre en compte les demandes des résident.e.s. Le délai nécessaire à la prise d'une décision doit alors pouvoir être partagé et compris.

« Le problème c'est quand on ne sait pas ce qui a été décidé, on a l'impression d'avoir servi à rien. Nous ce qu'on veut c'est une réponse à nos demandes, même si elle ne nous plaît pas ! » **Damien, 15 ans**

La compréhension et la prise en compte par les jeunes des raisons expliquant une décision (acteurs impliqués dans la décision, niveau de faisabilité et d'échéance de réalisation, de coût) sont des leviers forts pour favoriser le dialogue entre les résidents et l'équipe éducative / la direction.

La participation des familles (1/2)

La mobilisation des parents au sein des conseils de vie sociale peut générer plusieurs type de freins, tant du côté des établissements que des familles.

- Du côté des établissements, la présence des parents dans l'enceinte des locaux n'est pas toujours autorisée. Également, des craintes relatives à une « confrontation » entre enfants et parents au sein d'une même instance et à la présence d'adultes ne permettant pas de libérer la parole des enfants alors que le CVS leur est destiné en premier lieu
- Du côté des familles, la peur que les critiques potentielles émises au nom d'un collectif de parents ne soient retenues à leur encontre au moment de décisions sur leur situation personnelle
- Des difficultés pour les représentants des familles à endosser le rôle de porte parole d'un collectif, la mise en lien avec les autres familles n'étant pas simple

Un seul établissement rencontré (association Montjoie) fait siéger un représentant des familles au CVS. Face aux difficultés à trouver des candidats (personnes avec des problématiques personnelles importantes, peu impliqués dans le quotidien de l'enfant, difficultés logistiques liées au transport...), l'établissement a proposé directement à certains parents d'être représentants.

Ces parents sont en charge de contacter les autres familles en amont des CVS mais ont peu de retours. Au-delà de la présence de parents lors de l'instance, un enjeu demeure dans la représentativité du parent délégué

« Depuis que je participe aux réunions du CVS en tant que parent, je me sens plus impliquée dans la vie de l'établissement. Et mon fils est fier ! »

Mère de Noah, 13 ans

Associer les parents au CVS de manière indirecte



- Si la participation physique n'est pas envisageable pour diverses raisons, il est possible de solliciter l'avis et les propositions des familles de manière indirecte, notamment via la distribution de questionnaires aux parents. Cet outil permet de recueillir leur avis et propositions sur la qualité de l'accompagnement dont bénéficie leur(s) enfant(s) et dont les réponses sont traitées à chaque réunion du CVS. Il est important que les familles sachent comment leurs retours vont être exploités : une passation en main propre par un membre de l'équipe, un temps d'explication et de rappel de ce qu'est le CVS peuvent être nécessaires.



- La mobilisation d'un tiers neutre qui se fait le relai auprès de l'équipe : des structures en charge de recueillir l'avis des familles en amont des réunions du CVS par entretiens téléphoniques participent ensuite aux réunions du CVS. Ce dispositif a vocation à faciliter la prise de parole des familles en disposant d'un relai auprès de l'établissement, mais ne permet pas nécessairement à terme de renforcer le dialogue entre les parents et la structure.

Toujours informer les familles

Afin d'attirer davantage de parents aux instances de participation, des outils sont travaillés pour mieux les informer du quotidien de la structure et des décisions prises :



- Le journal « Petit reporter » à destination des familles tous les mois : des informations sur l'actualité au sein de l'établissement (activités, chantiers en cours, projets de vacances pour les différentes unités...)
- Des comptes-rendus de réunion envoyés à tous les parents, même ceux qui n'étaient pas présents, avec un effort particulier sur le format du document afin de le rendre attractif et accessible à tous.

La participation des familles (2/2)



Réfléchir « pas à pas » à l'association des familles

Dans l'établissement **Félix Guilloux** en Loire-Atlantique, une instance de participation pour les parents a été mise en place. Sans thématique prédéfinie, se déroulant dans un lieu neutre (un centre socio-culturel) l'ensemble des parents sont conviés. Ils sont invités à donner leur avis sur l'accompagnement et à poser des questions, l'objectif final étant de faire évoluer les pratiques des professionnels sur la base de ces retours. Si aujourd'hui peu de parents se mobilisent dans cette instance, l'établissement entend persévérer afin d'ancrer cette participation des parents dans le fonctionnement de l'établissement et de raccrocher cette instance au CVS lorsqu'elle aura pris plus d'ampleur.

L'établissement travaille activement pour lever les freins à la participation des familles. Pour les parents ne pouvant se rendre sur le lieu de réunion en transports en commun, il leur est proposé d'aller les chercher. En plus de l'animatrice de la réunion, une éducatrice est présente le jour J afin de s'occuper des enfants avec lesquels viennent les parents.

La participation collective des familles à des instances telles que le CVS est en grande partie liée à la place qui leur est laissée dans l'accompagnement et le quotidien de l'enfant. Il apparaît difficile pour des parents de s'impliquer dans des instances traitant d'une vie quotidienne de laquelle ils sont ou se sentent parfois exclus,

Ainsi, en parallèle de ces instances collectives, la plupart des établissements rencontrés travaillent à mieux associer les parents au quotidien (sauf décision de justice contraire) avec la mise en place de professionnels dédiés (référents familles) ou en ouvrant les portes de l'établissement aux familles le temps d'ateliers avec leurs enfants par exemple.

La mobilisation de l'équipe (1/2)

La nécessité d'une démarche portée et soutenue à l'échelle de la direction et des instances décisionnelles

- **La direction est garante du pilotage du projet.** Elle a pour mission d'impulser et d'assurer les bonnes conditions de mise en œuvre du projet de CVS au sein de l'établissement : identification de personnes ressource, appui à l'organisation de l'équipe, planification du calendrier des réunions, mobilisation du CA le cas échéant...
- **Dans les structures associatives, le conseil d'administration est directement associé au projet** dans la mesure où les administrateurs doivent être représentés lors des réunions. Dans certains établissements, les administrateurs jouent un rôle particulièrement actif dans la tenue des réunions.

L'association de l'équipe éducative à la mise en œuvre de la démarche

Une association à plusieurs niveaux de l'équipe éducative pour faire vivre le projet du CVS

- L'équipe éducative est systématiquement associée à la mise en œuvre opérationnelle des réunions du CVS (animation des temps collectifs au sein des unités de vie, appui à la préparation et à l'intervention en réunions du CVS, à la restitution des échanges)
- Il est possible d'identifier des personnes ressource sur le sujet du CVS, à l'échelle des unités de vie ou de l'établissement, constitue un véritable levier pour garantir la mise en œuvre et le suivi du projet.
- Le niveau de sensibilisation et de formation de l'équipe sur les enjeux de participation peut être très inégal au sein d'une équipe. Le besoin de mobilisation de l'équipe pour incarner le projet demeure un enjeu fort pour les directions de certaines structures. Cela implique notamment une réflexion sur la façon d'associer plus étroitement les éducateur.trices à la réflexion stratégique autour des objectifs et des effets d'une démarche de participation collective renforcée des résident.es.

Co-construire le projet dès le démarrage avec l'équipe ?

Réfléchir aux prémisses du projet de mise en place d'un CVS en embarquant l'équipe dès le démarrage sera un vrai levier pour pérenniser le projet. Cela peut se faire à travers la mise en place de temps de travail avec membres de l'équipe éducative volontaires et représentatifs de l'ensemble des unités afin de déterminer les objectifs poursuivis à travers une telle démarche, et l'ensemble de ses modalités de mise en œuvre.



La mobilisation de l'équipe (2/2)



Des missions dédiées et des outils pour garantir la pérennisation de la démarche

Au sein de l'**établissement départemental de l'Enfance et de la Famille de l'Aisne** (150 places), **un éducateur référent sur le CVS est identifié dans chaque unité** en raison de l'éclatement géographique de l'établissement et de la logistique importante nécessaire au bon déroulement des réunions et à la pérennisation de la démarche.

Ses missions :

- Expliquer aux résidents les objectifs de l'instance, son intérêt, son fonctionnement
- Organiser les élections des représentants
- Accompagner les représentants élus dans l'identification des questions à aborder lors du CVS suite à une réunion des jeunes de l'unité
- Accompagner physiquement le jeune représentant au CVS (participer à la réunion)
- S'assurer de la distribution des questionnaires aux parents pour alimenter le CVS
- Présenter la démarche aux nouveaux professionnels de l'établissement



Ces référents sont volontaires. Sur certaines unités le choix est fait de nommer un nouveau référent tous les 2 ans pour que l'ensemble de l'équipe s'investisse sur cette thématique.

En outre, une boîte à outils a été créée à destination de l'équipe et des résident.e.s :

- Une fiche récapitulant les missions du « référent.e participation »
- Un règlement du CVS
- Un guide du CVS
- A la fin de chaque CVS un tableau mis en place sur le portail social de l'établissement pour partager le suivi du plan d'action.

Des relais extérieurs aux démarches de participation pour les établissements ?

Certains conseils départementaux structurent une réflexion autour des questions de participation dans le cadre d'animation de démarches sur les CVS pour toutes les structures du territoire.

Également, les ADEPAPE font partie des partenaires identifiés dans l'impulsion des démarches de participation par certaines structures interrogées, avec des partenariats parfois naissants avec les structures pour favoriser la pair-aidance, la mise en place de CVS, etc...



Boîte à outils

Fiches extraites du guide « Le CVS pour tous » de l'Institut départemental de l'Enfance et de l'Adolescence des Pyrénées Orientales

DE QUOI DISCUTE – T – ON AU CVS ?

Fiche 4

DE QUOI DISCUTE-T-ON AU CVS ?

Règlement de fonctionnement



Projet de service Ou d'Établissement

Les dépenses de l'Établissement



Travaux et aménagement

Questions médicales



On discute de quoi au CVS ?

Organisation des Fêtes de l'IDEA



Vie de l'Établissement : règles de vie, activités, animations, repas, transports, sorties, violence ...

Droits et devoirs



CVS : MODE D'EMPLOI

Fiche 6

CVS, MODE D'EMPLOI

Quelles sont les règles du CVS ?
Comment favoriser l'expression des personnes accompagnées ?
Qu'attend-on du compte-rendu ?

Ci-dessous, les clés pour un CVS qui remplit ses objectifs en trois étapes.



ÊTRE REPRÉSENTANT AU CVS

Fiche 7



ÊTRE REPRÉSENTANT DES JEUNES

Qui ?

Tout enfant ou jeune accompagné au sein de l'Établissement (âgé de plus de 6 ans) peut se présenter sans condition de durée de séjour, ni de capacité juridique.

Son rôle

- Être le porte parole des autres enfants et jeuneS pris en charge à l'IDEA
- Motiver le dialogue et l'expression des attentes
- Collecter les informations et partager les interrogations lors du CVS
- Rendre compte des réunions aux autres enfants et jeunes de l'IDEA

Affiches utilisées par l'Institut départemental de l'Enfance et de l'Adolescence des Pyrénées Orientales pour présenter les candidats et les élus.

**ÉLECTIONS
NOUVEAU PRÉSIDENT DU CVS
ET SON SUPPLÉANT**

IDEA
Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence

NOUS VOUS PRÉSENTONS LA LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU CVS ET SON SUPPLÉANT :

- [REDACTED] (Villa Sol)
- [REDACTED] (Villa Sol)
- [REDACTED] (Tocabens)
- [REDACTED] (I Sem Be)

**Les élections se dérouleront du 18 au 19 novembre 2020 en ligne.
Nous communiquerons le lien le jour même de l'élection. A vos campagnes !**

**IDEA - 27 avenue Alfred Sauvy - BP 50033 - 66050 Perpignan Cedex - Tél. 04 30 19 26 50 - Fax. 04 30 19 29 59 -
leDépartement66.fr**

L'Accent Catalan de la République Française

**RÉSULTATS ÉLECTIONS
NOUVEAU PRÉSIDENT DU CVS
ET DE SA SUPPLÉANTE**

IDEA
Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence

Nouveau Président du CVS est :
[REDACTED]
TOCABENS


Nouvelle Suppléante du CVS est :
[REDACTED]
I SEM BE

**IDEA - 27 avenue Alfred Sauvy - BP 50033 - 66050 Perpignan Cedex - Tél. 04 30 19 26 50 - Fax. 04 30 19 29 59 -
leDépartement66.fr**

L'Accent Catalan de la République Française

Journal transmis aux familles par courrier, pour partager les actualités de la vie de la structure : programme des activités, comptes-rendus des réunions de CVS, information sur la relation aux familles, questionnaire destiné aux parents...

Lieux d'accueils spécialisés « Les Fogières »
Parution annuelle
Diffusion interne
JANVIER 2017/N°13



Le Petit Reporter

Mis en forme par stagiaire 3ème

Et/ou LES PETITS REPORTERS

Edito :

Madame, Monsieur, Bonjour,

Nous vous présentons notre revue interne annuelle qui s'appelle le « Petit Reporter » qui reprend les temps forts survenus aux Fogières au cours de l'année 2016. Ce petit reporter est destiné aux parents afin qu'ils puissent apprécier les actions menées avec/pour leurs enfants. Soucieux de nous améliorer, vous trouverez en dernière page une enquête de satisfaction. Vous pourrez vous exprimer sur vos relations avec les Fogières. Vous pourrez également nous dire si ce Petit Reporter vous convient et nous faire part de vos suggestions. Nous joignons, pour les parents, une enveloppe timbrée pour nous envoyer l'enquête.

Nous vous remercions par avance de votre participation.

Nous souhaitant bonne lecture, recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Directrice

IPNS

LA PLACE DES PARENTS

Depuis septembre 2014, l'institution m'a confié la mission des relations avec la famille des enfants accueillis aux Fogières.

Pendant deux ans, je me suis formée à la médiation familiale. Pour moi, cette formation m'a permis de développer des compétences dans l'écoute des personnes, dans une communication qui soutenait « la compétence des familles ».

Mr G. A. psychiatre formé à la psychanalyse et thérapeute familiale nous démontre qu'être père et mère nécessite parfois, souvent, d'un soutien à la parentalité.

Dans la situation familiale où l'enfant bénéficie pour un temps d'une mesure judiciaire de protection de l'enfant, quelle place pour être parent dans la séparation avec l'enfant ? Nous avons un élément de réponse par rapport à la loi sur l'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement de l'enfant. L'institution doit favoriser les droits et devoirs de chaque parent.

Concrètement, mon travail se partage entre les rencontres avec les parents principalement pour recueillir leurs attentes concernant :

- Le projet personnalisé et présenter le Projet de prise en charge de leur enfant,
- Les entretiens avec l'éducateur référent aux Fogières,
- L'écoute de la parole de l'enfant à la demande de l'enfant, à la demande de l'institution,
- Les instances dans l'institution où la place de coordonnatrice des relations avec la famille est concernée.



La commission « famille » initiée depuis plusieurs années se réunit et je restitue l'organisation de mon travail. Actuellement, nous nous interrogeons sur une présentation aux équipes éducatives. Il nous semble important qu'un échange avec les acteurs de l'institution soit proposé.

Je voudrais finir sur des notes positives qui sont moteurs dans mon travail au quotidien : je crois aux effets de la parole de ou des parents dans l'entretien. Elle amène une forme de « circularisation » de l'information, elle produit une dynamique tiers entre le parent-l'enfant-l'institution.

Coordonnatrice des relations avec la famille



IPNS

COMPTE RENDU CONSEIL DE MAISON MERCREDI 01 juin 2016

Présents : cf liste d'émargement
Excusés : [redacted]
Accueil de [redacted]
Mme C. [redacted] conseil de maison [redacted]érateurs d'évoque [redacted]ès des membres [redacted]ris de paroles.
Les enfants [redacted]
Un tour de [redacted] Mme C. . Prop [redacted]eils de maison.
Les adultes [redacted] par les enfants lo [redacted]
Réponses [redacted]

- *Qu* [redacted]ison ?
L'a [redacted]être ré
abo [redacted]projet
d'a [redacted]it avec
les [redacted]année,
serv [redacted]tre en
proj [redacted]ur du
- *Con* [redacted]he de
Tou [redacted]uivant
fin [redacted]
les [redacted]
Con [redacted]ses à
l'approbation au cner de service. Pour les sorties au restaurant, c'est la J. N., maîtresse de maison qui doit signer les bons sur sollicitation des éducateurs.

REMARQUES, QUESTIONS, SUGGESTIONS DES LECTEURS

Dans le cadre ci-dessous, vous pouvez préciser des questions, proposer des idées d'amélioration, demander des précisions etc.....

Nous sommes preneurs de toutes vos suggestions !

Commentaires libres :

Merci de l'adresser à l'adresse suivante :

Association Les Fogières - La Combe - 42660 St Genest-Malifaux
ou par internet
association.les.fogieres@wanadoo.fr

Ou utiliser l'enveloppe timbrée ci-jointe.

MERCI

Fiche récapitulative des missions des référents CVS au sein de l'établissement départemental de l'Enfance et de la Famille de l'Aisne

La fonction du référent CVS

INFORMATEUR

- Informer les parents de leur droit à participer au fonctionnement de l'établissement
- Associer les parents à la prise en charge de leur enfant
- Expliquer et sensibiliser les parents à participer aux CVS
- Expliquer l'intérêt du questionnaire destiné aux parents
- Préparer et accompagner le résident élu dans la démarche du CVS

ORGANISATEUR

- Expliquer et porter l'intérêt du CVS auprès des résidents et des nouveaux arrivants
- Organiser les conditions nécessaires facilitant la participation des résidents
- Planifier les réunions des résidents au sein des unités
- Organiser les élections des représentants des résidents au sein des unités

COORDONNATEUR

- Associer l'ensemble des professionnels à la forme de participation des résidents au sein des unités
- Assurer une continuité de la participation des résidents
- Informer l'ensemble des professionnels des débats et compte-rendu
- Définir en équipe, avant la tenue des instances de participation, les marges de négociation possibles avec les enfants
- Mettre en œuvre les réponses apportées suite au CVS au sein des unités

TRANSMETTEUR

- Centraliser et filtrer les propositions des résidents
- Transmettre le suivi des questions et propositions au président du CVS
- Transmettre le relevé des conclusions lors des réunions de résidents et le mettre à l'affichage au sein des unités
- Montrer aux résidents les changements concrets et résultats visibles ayant eu lieu suite à leurs propositions, lors des réunions de résidents.

Annexes

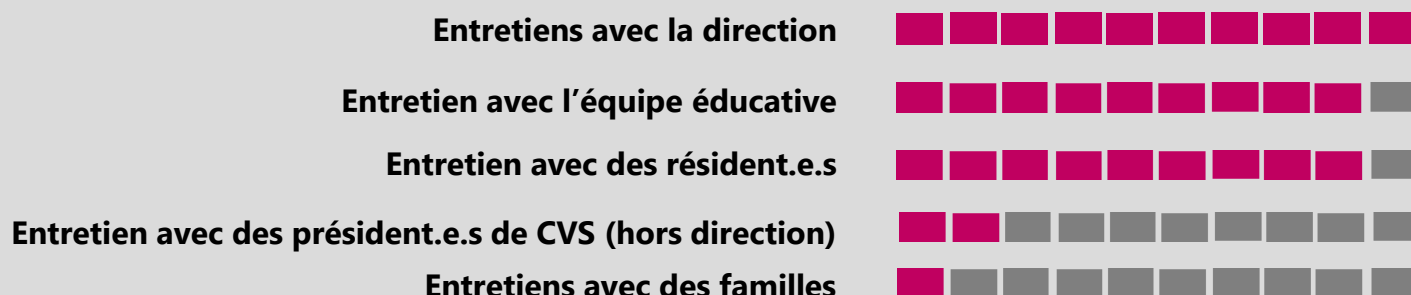
Les contributeurs aux travaux

Dix établissements ont accepté de s'entretenir avec nous pour la rédaction de ce guide :

Structure	Type de structure	Capacité d'accueil	Public accueilli
La maison d'enfants la Reynarde, AMSP (Bouches-du-Rhône)	MECS	106 places	Enfants et jeunes de 3 à 21 ans
La Maison d'enfants à caractère social Les Fogières (Loire)	MECS	25 places	Enfants et jeunes de 5 à 18 ans
La Maison d'accueil Jean Bru (Lot-et-Garonne)	MECS	25 places	Jeunes filles de 10 à 16 ans ayant été victimes d'inceste
L'association de sauvegarde de la Marne	MECS	73 places	Enfants et jeunes de 6 à 18 ans
La Maison d'enfants Félix Guilloux (Loire-Atlantique)	MECS	276 places	Enfants et des jeunes de 0 à 18 ans
L'escale Saint-Elme, Apprentis d'Auteuil (Var)	MECS	39 places	Mineurs non accompagnés de 12 à 18 ans
La Maison d'enfants de l'association Montjoie (Sarthe)	MECS	44 places	Enfants et jeunes de 6 à 21 ans
L'établissement départemental de l'Enfance et de la Famille de l'Aisne	Foyer d'accueil d'urgence	+ 150 places	Enfants et jeunes de 3 à 18 ans
L'Institut Départemental pour la protection de l'Enfance et l'accompagnement des Familles de la Vienne	Foyer d'accueil d'urgence	100 à 150 places	Enfants et jeunes de 0 à 21 ans
Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence des Pyrénées orientales	Foyer d'accueil d'urgence	+ 150 places	Enfants et jeunes de 0 à 21 ans

Les personnes interrogées dans le cadre de nos entretiens :

Pour chaque établissement, nous avons souhaité pouvoir nous entretenir avec la direction, des membres de l'équipe éducative et des jeunes résident.e.s. afin de disposer d'une lecture la plus éclairée possible sur les pratiques de chaque structure.

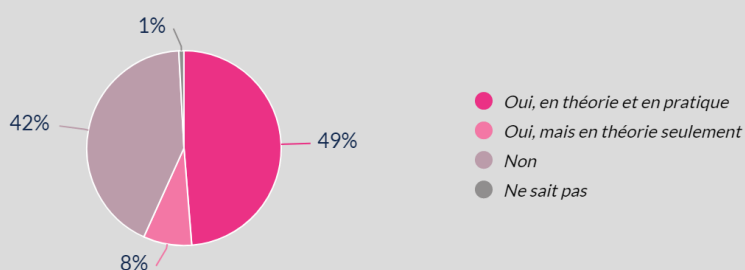


Les principaux résultats de l'enquête à destination des établissements de protection de l'enfance (1/2)

236 structures ont répondu à l'enquête relative aux Conseils de vie sociale et pratiques de participation collective. Une très large majorité d'entre elles sont des MECS (184 structures, soit 14% de l'ensemble des MECS recensées sur le territoire français en 2018 en France d'après la DREES). Sont également dénombrés parmi les répondants 24 foyers d'accueil d'urgence (soit 10% de l'ensemble des foyers de l'enfance de France en 2018 d'après la DREES), 22 centres maternels ou parentaux, et 6 accueils de jour. Ces établissements sont implantés dans près de **70 départements différents**.

Des CVS non effectifs dans la moitié des structures

Existe-t-il un Conseil de vie sociale (CVS) au sein de votre établissement ?



100 structures répondantes, soit 42% de l'ensemble, n'ont pas de CVS. En parallèle, 8% des structures déclarent que le CVS existe en théorie seulement, c'est-à-dire que celui-ci ne se réunit plus ou ne s'est en réalité jamais réuni. Ce sont ainsi 50% des établissements qui n'ont en réalité pas de CVS. Cette part varie en fonction du type d'établissements : elle est de 47% pour les MECS et de 79% pour les foyers d'accueil d'urgence. Cette différence, à relativiser au regard du faible nombre de répondants (24 foyers d'accueil d'urgence), est justifiée par les structures d'accueil d'urgence en grande partie par les courtes durées d'accueil des enfants.

Des facteurs structurels mis en avant par les établissements

Une majorité des 119 structures n'ayant pas de CVS mettent en avant des facteurs structurels :

- **Des difficultés liées au cadre contraint de la protection de l'enfance**, ne permettant pas, selon les structures, le libre choix des personnes concernées et ayant par conséquent une réelle incidence sur leur participation effective
- Liées au premier point, **des difficultés de mobilisation des personnes concernées ne percevant pas l'intérêt de l'instance et de leur présence au sein de celle-ci**
- **Des enjeux liés à la formalité de l'instance**, peu attractive pour les jeunes, et à un rôle de représentants élus difficile à endosser par les personnes concernées

Outre les CVS, des espaces collectifs de paroles nombreux et variés

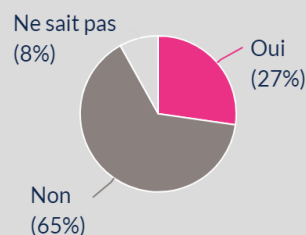
89% des structures ayant répondu à l'enquête déclarent mettre en place un ou plusieurs espaces de participation collective autres que le CVS. Ces espaces sont principalement des réunions dédiées aux personnes accueillies (94% des structures).

Seulement 9 structures sur 236 déclarent n'avoir ni CVS ni aucun autre espace de participation collective.

Des candidats aux élections dans les structures où le CVS est bien identifié par les personnes accueillies

Les CVS se distingue des autres espaces d'expression dans les établissements notamment par **la présence de représentants élus par les personnes accueillies**. Les autres espaces d'expression recensés dans l'enquête sont majoritairement des espaces où toutes les personnes accueillies peuvent se rendre. Mais 27% des établissements ayant un CVS ont rencontré des difficultés pour trouver des candidats à cette fonction de représentant. Selon les structures ayant un CVS ne rencontrant pas ces difficultés, des personnes accueillies se mobilisent car **le CVS est une instance connue** dans l'établissement (34 structures) et qu'il est **associé à des avancées concrètes** (20 structures).

Avez-vous eu des difficultés à trouver des candidats pour siéger au CVS ? (pour les structures ayant un CVS)



La difficile représentation des parents

La présence des familles ou représentants légaux des personnes accueillies dans les CVS est un grand défi pour les établissements de protection de l'enfance. Pour 35 structures, l'absence des parents (notamment dans le cas de l'accueil de mineurs non accompagnés) ou leur absence d'adhésion à la démarche et à la l'instance conduit à la non tenue du CVS.

Mais l'absence des parents n'empêche pas certaines structures de mettre en place un CVS. Plusieurs tentent tout de même d'associer les parents à cette instance, en leur faisant parvenir en amont un questionnaire les interrogeant sur les points à l'ordre du jour. Une trentaine de structures organisent également des réunions ou cafés dédiés aux parents afin de davantage les associer à la vie de la structure.

Les principaux résultats de l'enquête à destination des établissements de protection de l'enfance (2/2)

Des représentants peu identifiés comme relais auprès des personnes accueillies en amont et après les réunions

Dans la quasi-totalité des structures dotées d'un CVS, les décisions prises dans le cadre de ces instances sont communiquées aux personnes accueillies. Cette communication est écrite dans 44% des structures (panneaux d'affiche, mails...). Mais les décisions font également l'objet d'échanges oraux avec les membres de l'équipe éducative (48% des structures) et/ou avec les représentants élus (37% des structures).

Porter les besoins et propositions des autres personnes accueillies dans le cadre des réunions du CVS suppose pour les représentants élus de pouvoir les recenser. Pour faire part de leurs préoccupations et de leurs idées, les personnes accueillies s'adressent d'après les établissements en priorité individuellement aux éducateurs (83% des structures). Seulement 32% des structures répondantes estiment que les personnes accueillies s'adressent directement à leurs représentants élus.

Des canaux variés pour partager besoins et idées

L'expression des besoins et propositions des personnes accueillies se fait principalement oralement et en présence de l'équipe éducative.

2 formes principales sont identifiées :

- Des échanges bilatéraux entre une personne accueillie et un membre de l'équipe éducative (83% des structures)
- Des échanges collectifs dans le cadre des réunions collectives autres que les réunions du CVS (et présentes pour rappel dans 89% des structures)

Par ailleurs, 55% des établissements disposent d'outils visant à favoriser la remontée des besoins ou idées de la part des personnes accueillies. Ces outils sont principalement des questionnaires, des boîtes à idées disposées dans les structures, ou encore des cahiers de remarques ou questions. Toutefois, nombreuses sont les structures répondantes précisant que ces outils sont peu mobilisés. Plus rares sont les établissements (15% de l'ensemble des répondants) déployant des outils destinés à des publics pouvant rencontrer plus de difficultés à s'exprimer oralement comme des jeunes enfants, des personnes en situation de handicap ou encore des jeunes allophones.

Des freins à la mobilisation pourtant essentielle des équipes

Premiers interlocuteurs des personnes accueillies pour faire remonter leurs besoins et suggestions, souvent organisateurs et animateurs des réunions collectives, parties prenantes des réunions du CVS, les membres de l'équipe éducative sont essentiels à la dynamique de participation collective au sein des établissements.

Dans 79% des structures, au moins une personne de l'équipe est ainsi plus particulièrement en charge du suivi et de la mise en œuvre du CVS et/ou des autres réunions de participation collective.

Seulement 23% des établissements n'identifient pas de frein particulier à la mobilisation des équipes concernant la participation collective des personnes accueillies. La principale difficulté est la gestion des urgences qui peut prendre le pas sur l'organisation et l'animation des espaces de participation collective.

Des plus values liées à la participation collective identifiées pour la structure comme pour l'individu

D'après les 236 structures ayant répondu à l'enquête, la mise en place d'espaces collectif de participation pour les personnes accueillies engendre des effets positifs pour l'établissement. Ces espaces permettent aux personnes accueillies d'exprimer des besoins et des demandes, et d'obtenir des réponses de la part de la structure (équipe éducative ou direction). L'obtention de ces réponses et d'explications lorsque la demande ne peut aboutir permet d'améliorer les relations entre l'équipe éducative et les personnes accueillies.

Ces espaces sont aussi un levier pour impliquer davantage les personnes accueillies dans la vie de la structure. Si la plupart d'entre elles se voient imposer une mesure de protection de l'enfance, elles doivent pouvoir émettre leurs préférences et être décisionnaires sur des questions relevant de leur quotidien de prise en charge. Selon plusieurs structures, cette implication dans la vie de la structure permet de mieux accepter la mesure de protection de l'enfance, y compris pour certains parents.

« Pour les parents, la participation aux réunions des parents et aux CVS permet d'amoindrir un sentiment de dépossession et de dévalorisation » - un membre de l'équipe éducative d'une MECS

Des instances de participation pour les personnes accueillies dont la portée diffère

Pour 76% des structures ayant un CVS, les demandes et propositions formulées par les personnes accueillies concernant la vie dans l'établissement sont toujours ou souvent prises en compte et aboutissent à des changements ou projets concrets. Cette part est de 61% pour les structures sans CVS, soit un écart de 15 points.

Les CVS semblent ainsi davantage favoriser la prise de décisions que les autres espaces collectifs de participation. Ceci peut s'expliquer par le dialogue direct entre la direction et les personnes accueillies qui s'établit durant ces instances, lors d'un temps formel et dédié, en dehors de la gestion des affaires et urgences quotidiennes.